Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260112-D2026_03-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 5 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 16
Votants : 19

Étaient présents : Mmes-M. SOHIER Benoît, FAISANT Catherine, DAUCÉ Jean-Luc, DUPÉ Stéphan, PLAINFOSSE Isabelle DELACROIX Jean-Yves, BARBAULT Hervé, GAUTIER Manuel, BEARNEZ Mélanie, LOISEAU Cécile, HOCDE Mickaël, LOUAZEL Éric, LOMAKINE Brigitte, LARIVEN Yannick, GUYOT Sylvie, BASLE Odile
Était absent excusé : LAINE Soazig (donne pouvoir à SOHIER Benoît), NIVOLE Christohpe (donne pouvoir à DAUCE Jean-Luc), CORBE Régis (donne pouvoir à PLAINFOSSE Isabelle), FRABOULET Michel
Étaient absents : ROBE Peggy, CRENN- MONNIER Pauline, COMBES Léa.
Secrétaire de séance : LOISEAU Cécile est élue secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2026_03– OBJET : Demande de subvention Amendes de police- projet de voie douce au lieu-dit La Ramée

Rapporteur : PLAINFOSSE Isabelle

Dans la continuité du projet d'aménagement des entrées de bourg, le Conseil Municipal souhaite améliorer le cadre de vie de ses habitants en aménageant une liaison piétonne et cyclable entre le chemin des chesnots jusqu'aux berges du Canal d'Ille et Rance.

Vu la délibération N° 9 du Conseil Municipal du 30 Septembre 2024 présentant le plan pluriannuel d'investissement,

Vu les propositions du cabinet ATEC en date du 9 décembre 2025 et du 12 janvier 2026,

Vu la réunion de la commission voirie en date du 6 décembre 2025,

Vu la délibération n°8 en date du 8 juillet 2024 relative à l'acquisition des parcelles D n°1272 et D n°1270 pour la réalisation d'un cheminement piétonnier à la Ramée.

Considérant l'intérêt pour la commune et le cadre de vie de ses habitants,

La commune sollicite une subvention au titre des amendes de police (6 –aménagements piétonniers protégés et 8- piste cyclable protégée le long des voies de circulation)

Le plan de financement est le suivant :

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260112-D2026_03-DE

Plan de financement HT

Dépenses		**Recettes**	
Frais de géomètre- chemin la Ramée	1 962,00 €	DETR	22 765,73 €
Achat parcelles D1270 et D1272	221,17 €	Amendes de police	16 400,00 €
Maîtrise d'œuvre	5 000 €	Autofinancement	38 903,20 €
Travaux	70 885,75 €		
	78 069 €		**78 069 €**

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offres pour le marché de travaux : avril 2026
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juin 2026
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont trois pouvoirs) :

-**Approuve** la réalisation du projet présenté estimé à 78 069 € HT ;

- **Approuve** le plan de financement exposé ;

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget communal 2026 ;

- **Autorise** M. le Maire à solliciter une subvention du Département au titre des Amendes de police ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

MAIRIE de SAINT-[illegible]

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Cécile LOISEAU